Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/287

9.2.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/287 DE LA COMMISSION

du 6 février 2026

octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Divodes FG Family» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 18 avril 2018, la société Diversey Europe Operations B.V. a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union d'une famille de produits biocides dénommée «Divodes FG Family», relevant des types de produits 2 et 4 tels que décrits à l'annexe V dudit règlement, en fournissant une confirmation écrite que l'autorité compétente des Pays-Bas avait accepté d'évaluer la demande. Ladite demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-FK051028-46.

(2) Les substances actives contenues dans la famille de produits biocides «Divodes FG Family» sont le propan-1-ol et le propan-2-ol, qui figurent sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les types de produits 2 et 4.

(3) Le 6 septembre 2024, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, l'autorité compétente d'évaluation a transmis à l'Agence un rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.

(4) Le 21 mars 2025, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a soumis à la Commission son avis ([2]), le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides (ci-après le «RCP») appartenant à la famille de produits «Divodes FG Family» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits biocides.

(5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «Divodes FG family» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, elle remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphe 6, dudit règlement.

(6) Le 8 avril 2025, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère dès lors qu'il est approprié d'octroyer une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Divodes FG Family».

(8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.
([2]) Avis de l'Agence du 27 février 2025 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Divodes FG Family» (ECHA/BPC/461/2025), https://echa.europa.eu/fr/opinions-on-union-authorisation (en anglais uniquement).

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est octroyée, sous le numéro EU-0034601-0000, à la société Diversey Europe Operations B.V. pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides «Divodes FG Family» conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 1er mars 2026 au 29 février 2036.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 6 février 2026.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Divodes FG family

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro d'autorisation EU-0034601-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides EU-0034601-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom de famille**

Nom	Divodes FG family

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Diversey Europe Operations B.V.
	Adresse	De Corridor 4 (Regulatory team) 3621 ZB Breukelen NL
Numéro de l'autorisation	EU-0034601-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0034601-0000	
Date de l'autorisation	1er mars 2026	
Date d'expiration de l'autorisation	29 février 2036	

1.4. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	Diversey Europe Operations B.V.
Adresse du fabricant	De Corridor 4 (Regulatory team) 3621 ZB Breukelen Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Diversey Europe Operations B.V. site 1 Diversey España Production S.L.U., Avenida Conde Duque 5, 7 y 9, Poligono Industrial La Postura 28343 Valdemoro (Madrid) Espagne

	Diversey Europe Operations B.V. site 2 Diversey Italy Production Srl, Strada Statale 235 I - 26010 Bagnolo Cremasco (CR) Italie Diversey Europe Operations B.V. site 3 Diversey UK Production Limited, Cotes Park Industrial Estate DE55 4PA Somercotes, Alfreton Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Diversey Europe Operations B.V. site 4 Diversey Netherlands Production BV, Rembrandtlaan 414 7545 ZW Enschede Pays-Bas Diversey Europe Operations B.V. site 5 Diversey Germany Production OHG, Morschheimer Strasse 12 D-67292 Kirchheimbolanden Allemagne

Nom du fabricant	Orvema B.V.
Adresse du fabricant	Westkanaaldijk 26-I 3606 AM Maarssen Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Orvema B.V. site 1 Westkanaaldijk 26-I 3606 AM Maarssen Pays-Bas

Nom du fabricant	Brenntag GmbH
Adresse du fabricant	Am Röhrenwerk 46 47259 Duisburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Brenntag GmbH site 1 Am Röhrenwerk 46 47259 Duisburg Allemagne

Nom du fabricant	Brenntag SA
Adresse du fabricant	Zone d'Activités les Sauzets 07340 Andance France
Emplacement des sites de fabrication	Brenntag SA site 1 Zone d'Activités les Sauzets 07340 Andance France

Nom du fabricant	Brenntag Nederland B.V.
Adresse du fabricant	Chemieweg 9, Havennummer 4208 3197 KC Botlek Rotterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Brenntag Nederland B.V. site 1 Chemieweg 9, Havennummer 4208 3197 KC Botlek Rotterdam Pays-Bas

Nom du fabricant	Brenntag Schweizerhall AG
Adresse du fabricant	Elsässerstrasse 229/245 4056 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Brenntag Schweizerhall AG site 1 Elsässerstrasse 229/245 4056 Basel Suisse

Nom du fabricant	Cheport spol s.r.o.
Adresse du fabricant	Lhotsko 93 76312 Vizovice Tchéquie
Emplacement des sites de fabrication	Cheport spol s.r.o. site 1 Lhotsko 93 76312 Vizovice Tchéquie

Nom du fabricant	Ionic Products Ltd
Adresse du fabricant	Blaris Industrial Estate, Altona Road BT27 5QB Lisburn, Northern Ireland Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Ionic Products Ltd site 1 Blaris Industrial Estate, Altona Road BT27 5QB Lisburn, Northern Ireland Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Multifill B.V.
Adresse du fabricant	Constructieweg 25a, P.O. Box 367 3640 AJ Mijdrecht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Multifill B.V. site 1 Constructieweg 25a, P.O. Box 367 3640 AJ Mijdrecht Pays-Bas

Nom du fabricant	Pluswipes Ltd
Adresse du fabricant	Pywell Road, Willowbrook East Industrial Estate NN17 5XJ Corby Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Pluswipes Ltd site 1 Pywell Road, Willowbrook East Industrial Estate NN17 5XJ Corby Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Propan-1-ol
Nom du fabricant	BASF SE
Adresse du fabricant	Carl-Bosch-Str. 38 67056 Ludwigshafen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BASF SE site 1 Carl-Bosch-Str. 38 67056 Ludwigshafen Allemagne

Substance active	Propan-1-ol
Nom du fabricant	OXEA Corporation
Adresse du fabricant	2001 FM 3057 TX 77414 Bay City États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	OXEA Corporation site 1 2001 FM 3057 TX 77414 Bay City États-Unis d'Amérique

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	SASOL Solvents Germany GmbH
Adresse du fabricant	Anckelmannsplatz D-20537 Hamburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	SASOL Solvents Germany GmbH site 1 Shamrockstrasse 88 D-44623 Herne Allemagne SASOL Solvents Germany GmbH site 2 Römerstr. 733 D-47443 Moers Allemagne

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	Shell Chemicals Europe B.V.
Adresse du fabricant	Postbus 2334 3000 CH Rotterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Shell Chemicals Europe B.V. site 1 Shell Nederland Chemie BV/Shell Nederland Raffinaderij B.V., Vondelingenweg 601 3196 KK Rotterdam-Pernis Pays-Bas

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	Exxon Mobil Chemicals
Adresse du fabricant	Hermeslaan 2 1831 Machelen Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Exxon Mobil Chemicals site 1 ExxonMobil's Baton Rouge Refinery and Chemical Plant, 4045 Scenic Hwy LA 70805 Baton Rouge États-Unis d'Amérique Exxon Mobil Chemicals site 2 Esso Refinery Fawley SO45 1TX Southampton Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	Novapex
Adresse du fabricant	21 Chemin de la Sauvegarde - 21 Ecully Parc - CS 33167 69134 Écully Cedex France
Emplacement des sites de fabrication	Novapex site 1 Novapex SAS Usine de Rousillon, Rue Gaston Monmousseau, Saint Maurice l'Exil 38556 Cédex France

Chapitre 2. **COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	52,2 - 52,2 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	17,5 - 17,5 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide XX Lingettes imprégnées

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 1 identificateur**

Identificateur	Méta RCP : Méta 1 : Divodes FG VT29

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	52,2 - 52,2 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	17,5 - 17,5 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 1**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

Mentions de danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H318: Provoque de graves lésions des yeux H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation nº 1 — Désinfection à petite échelle — Pulvérisateur à gâchette — TP 2 — Secteurs industriel et de la santé (propre)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons Nom commun: Virus (activité virucide à spectre limité)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses dans les zones industrielles (par ex. les laboratoires, les industries pharmaceutique et cosmétique) et dans le secteur de la santé.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette : Prêt à l'emploi pour la pulvérisation sur les surfaces nettoyées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 ml/m^2 Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: Fréquences d'utilisation : Laboratoires : Jusqu'à 10 fois par jour Salles blanches (8 renouvellements d'air par heure) : Jusqu'à 20 fois par jour Salles blanches (20 renouvellements d'air par heure) : Jusqu'à 40 fois par jour Secteurs pharmaceutique et cosmétique : Jusqu'à 80 fois par jour Secteur de la santé (par exemple, hôpitaux et cabinets médicaux) : Jusqu'à 8 fois par jour Peut être utilisé dans des zones à température ambiante ou à basse température de 4 °C (chambres froides)
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon pulvérisateur à gâchette) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2 l. Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection, le cas échéant. Pulvériser sur la surface nettoyée (25 ml/m^2) et s'assurer de mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface préalablement nettoyée à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus (activité virucide à spectre limité) : 5 minutes

Surface préalablement nettoyée dans l'industrie cosmétique et le secteur de la santé à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus (activité virucide à spectre limité) : 5 minutes

Surface préalablement nettoyée à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Dans les laboratoires, les salles blanches et les industries pharmaceutique et cosmétique et les hôpitaux :

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit). (N-78)

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188)

Dans les cabinets médicaux :

— Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bénéficiant d'une ventilation minimale de 5 renouvellements d'air par heure. (N-29)

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit). (N-78)

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart pendant l'application et des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188 modifiée)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation n° 2 — Désinfection à petite échelle — Pulvérisateur à gâchette — TP 2 — Zones institutionnelles et publiques — Usage professionnel (propre)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons Nom commun: Virus (activité virucide à spectre limité)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses dans le secteur institutionnel (par ex. les établissements d'enseignement) et les lieux publics.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette : Prêt à l'emploi pour la pulvérisation sur les surfaces nettoyées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 ml/m^2 Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 10 fois par jour Peut être utilisé dans des zones à température ambiante ou à basse température de 4 °C (chambres froides)
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon pulvérisateur à gâchette) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2 l. Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l.

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection, le cas échéant. Pulvériser sur la surface nettoyée (25 ml/m^2) et s'assurer de mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface préalablement nettoyée à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus (activité virucide à spectre limité) : 5 minutes

Surface préalablement nettoyée à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Dans les zones institutionnelles et publiques :

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).(N-78)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart pendant l'application et des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188 modifiée)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation nº 3 — Désinfection à petite échelle — Pulvérisateur à gâchette — TP 4 — Industrie agroalimentaire (propre)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons Nom commun: Virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses (y compris le contact indirect avec les aliments) dans l'industrie agroalimentaire (y compris les cuisines, les industries des boissons et de la viande).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette : Prêt à l'emploi pour la pulvérisation sur les surfaces nettoyées.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 ml/m² Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 10 fois par jour Peut être utilisé dans des zones à température ambiante ou à basse température de 4 °C (chambres froides)
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon pulvérisateur à gâchette) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2 l. Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l.

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection, le cas échéant. Pulvériser sur la surface nettoyée (25 ml/m²) et s'assurer de mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface préalablement nettoyée dans l'industrie agroalimentaire à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus : 5 minutes

Surface préalablement nettoyée à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit). (N-78)

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Utilisation n° 4 — Désinfection à petite échelle — Pulvérisateur à gâchette — TP 2 — Secteurs industriel et de la santé

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les surfaces dures et non poreuses dans les zones industrielles (par ex. les laboratoires, les industries pharmaceutique et cosmétique) et dans le secteur de la santé.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette : Prêt à l'emploi pour la pulvérisation sur les surfaces.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 ml/m² Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: Fréquences d'utilisation : Laboratoires : Jusqu'à 10 fois par jour Salles blanches (8 renouvellements d'air par heure) : Jusqu'à 20 fois par jour Salles blanches (20 renouvellements d'air par heure) : Jusqu'à 40 fois par jour Secteurs pharmaceutique et cosmétique : Jusqu'à 80 fois par jour Secteur de la santé (par exemple, hôpitaux et cabinets médicaux) : Jusqu'à 8 fois par jour À utiliser à température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon pulvérisateur à gâchette) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2 l. Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l.

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvériser sur la surface (25 ml/m²) en veillant à mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface (industrie, y compris l'industrie cosmétique et le secteur de la santé) :

Bactéries et levures : 30 secondes

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Dans les laboratoires, les salles blanches et les industries pharmaceutique et cosmétique et les hôpitaux :

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit). (N-78)

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188)

Dans les cabinets médicaux :

— Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bénéficiant d'une ventilation minimale de 5 renouvellements d'air par heure. (N-29)

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit). (N-78)

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart pendant l'application et des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188 modifiée)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5

Utilisation n° 5 — Désinfection à petite échelle — Pulvérisateur à gâchette — TP 2 — Zones institutionnelles et publiques — Usage professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les surfaces dures et non poreuses dans le secteur institutionnel (par ex. les établissements d'enseignement) et les lieux publics

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette : Prêt à l'emploi pour la pulvérisation sur les surfaces.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 ml/m^2 Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 10 fois par jour Peut être utilisé dans des zones à température ambiante ou à basse température de 4 °C (chambres froides)
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon pulvérisateur à gâchette) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2 l. Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l.

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvériser sur la surface (25 ml/m^2) en veillant à mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Surface à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Dans les zones institutionnelles et publiques :

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).(N-78)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart pendant l'application et des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188 modifiée)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.6. **Description de l'utilisation**

Tableau 6

Utilisation nº 6 — Désinfection à petite échelle — Pulvérisateur à gâchette — TP 4 — Industrie alimentaire

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les surfaces dures et non poreuses (par ex., dans les cuisines)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette : Prêt à l'emploi pour la pulvérisation sur les surfaces.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 ml/m^2 Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 10 fois par jour Peut être utilisé dans des zones à température ambiante ou à basse température de 4 °C (chambres froides)
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon pulvérisateur à gâchette) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2 l. Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l.

4.6.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvériser sur la surface (25 ml/m^2) en veillant à mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface (générique) à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Surface à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

4.6.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit). (N-78)

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.6.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.6.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.6.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.7. **Description de l'utilisation**

Tableau 7

Utilisation nº 7 — Désinfection à petite échelle — Pulvérisateur à gâchette — TP 4 — Industrie agroalimentaire (revendications particulières)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les surfaces dures et non poreuses (par ex., dans les cuisines, les laiteries et l'industrie agroalimentaire).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette : Prêt à l'emploi pour la pulvérisation sur les surfaces.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 ml/m^2 Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 10 fois par jour Peut être utilisé dans des zones à température ambiante ou à basse température de 4 °C (chambres froides)

Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon pulvérisateur à gâchette) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2 l. Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l.

4.7.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvériser sur la surface (25 ml/m²) et veiller à mouiller complètement les surfaces. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface dans l'industrie des boissons à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons : 5 minutes

Surface dans l'industrie de la viande à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Surface dans l'industrie laitière à température ambiante :

Bactéries et levures : 5 minutes

Surface dans l'industrie de la viande à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

4.7.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit). (N-78)

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.7.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.7.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.7.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.8. **Description de l'utilisation**

Tableau 8

Utilisation n° 8 — Pulvérisation sous pression — TP 4

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons Nom commun: Virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les surfaces dures et non poreuses dans les industries laitière et agroalimentaire.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection par pulvérisation sous pression : Prêt à l'emploi pour la pulvérisation sur les surfaces.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 50 ml/m² Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: Fréquence d'utilisation : Désinfection en fin de poste : Une fois par jour Désinfection en milieu de poste : Jusqu'à 3 fois par jour Peut être utilisé dans des zones à température ambiante ou à basse température de 4 °C (chambres froides).
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l

4.8.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Surface préalablement nettoyée :

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection, le cas échéant. Pulvériser sur la surface nettoyée (50 ml/m²) et s'assurer de mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface préalablement nettoyée dans l'industrie agroalimentaire à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus : 5 minutes

Surface préalablement nettoyée à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

Surface sale :

Pulvériser sur la surface (50 ml/m²) et s'assurer de mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface sale (générique) à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Surface sale dans l'industrie des boissons à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons : 5 minutes

Surface sale dans l'industrie de la viande à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons : 5 minutes

Surface sale dans l'industrie laitière à température ambiante :

Bactéries et levures : 5 minutes

Surface sale dans l'industrie de la viande à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

4.8.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).(N-78)

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart pendant l'application et des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188 modifiée)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.8.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.8.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.8.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.9. **Description de l'utilisation**

Tableau 9

Utilisation n° 9 — Pulvérisation sous pression — TP 2

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons Nom commun: Virus (activité virucide à spectre limité)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les surfaces dures et non poreuses dans les zones industrielles (par ex., les laboratoires et les industries pharmaceutique et cosmétique).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection par pulvérisation sous pression : Prêt à l'emploi pour la pulvérisation sur les surfaces.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 50 ml/m^2 Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: Fréquence d'utilisation : Désinfection en fin de poste : Une fois par jour Désinfection en milieu de poste : Jusqu'à 3 fois par jour Peut être utilisé dans des zones à température ambiante ou à basse température de 4 °C (chambres froides).
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l

4.9.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Surface préalablement nettoyée :

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection, le cas échéant. Pulvériser sur la surface nettoyée (50 ml/m^2) et s'assurer de mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface préalablement nettoyée (y compris l'industrie cosmétique) :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus (activité virucide à spectre limité) : 5 minutes

Surface préalablement nettoyée à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 sec

Surface sale :

Pulvériser sur la surface (50 ml/m²) et s'assurer de mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface sale (y compris l'industrie cosmétique) :

Bactéries et levures : 30 secondes

Surface sale à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

4.9.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart pendant l'application et des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188 modifiée)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.9.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.9.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.9.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.10. **Description de l'utilisation**

Tableau 10

Utilisation nº 10 — Désinfection des ouvertures de récipients — TP 4

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons Nom commun: Virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les ouvertures de récipients dotées d'une valve dans l'industrie agroalimentaire.

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection à l'aide d'un équipement de pulvérisation automatisé : Prêt à l'emploi pour une pulvérisation sur les ouvertures de récipients.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 à 10 ml/ouverture de récipient Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: Fréquence d'utilisation : Jusqu'à 600 récipients par heure Peut être utilisé dans des zones à température ambiante ou à basse température de 4 °C (chambres froides).
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l

4.10.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation automatisée sur les ouvertures de récipients dotées d'une valve (1 à 10 ml/ouverture de récipient). Veiller à mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface préalablement nettoyée dans l'industrie agroalimentaire à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus : 5 minutes

Surface préalablement nettoyée à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

Surface sale (générique) à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Surface sale dans l'industrie des boissons à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons : 5 minutes

Surface sale dans l'industrie de la viande à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Surface sale dans l'industrie laitière à température ambiante :

Bactéries et levures : 5 minutes

Surface sale dans l'industrie de la viande à 4 °C :

Bactéries et levures : 30 secondes

4.10.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.10.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.10.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.10.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.11. **Description de l'utilisation**

Tableau 11

Utilisation n° 12 — Désinfection des gants — TP 2 et TP 4

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les gants non poreux portés par les professionnels des établissements de santé, des laboratoires et des industries pharmaceutique, cosmétique, laitière et agroalimentaire.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfectant prêt à l'emploi pour les gants propres et non poreux.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 3 ml (pour les deux mains) Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 10 fois par jour. Température d'utilisation : température ambiante

Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon pulvérisateur à gâchette) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2 l. Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l.

4.11.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Appliquer directement sur des gants propres et non poreux, répartir uniformément et laisser agir pendant 30 secondes pour être efficace contre les bactéries et les levures. Veiller à mouiller complètement la surface.

Ne pas utiliser pour la désinfection des gants médicaux relevant du règlement (UE) 2017/745

4.11.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

4.11.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.11.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.11.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.12. **Description de l'utilisation**

Tableau 12

Utilisation nº 13 — Désinfection à petite échelle — Pulvérisateur à gâchette — TP 2 — Cabinets vétérinaires

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfectant prêt à l'emploi pour les surfaces dures et non poreuses des cabinets vétérinaires.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette : Prêt à l'emploi pour la pulvérisation sur les surfaces.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 ml/m² Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 10 fois par jour À utiliser à température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon pulvérisateur à gâchette) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2 l. Récipient rigide (bouchon à vis) (PEHD) : 0,75, 1, 1,5, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 900, 950, 1 000 l.

4.12.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvériser sur la surface (25 ml/m²) en veillant à mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Laisser sécher à l'air libre.

Temps de contact

Surface :

Bactéries et levures : 5 minutes

4.12.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bénéficiant d'une ventilation minimale de 5 renouvellements d'air par heure. (N-29)

— L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart pendant l'application et des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188 modifiée)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.12.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.12.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.12.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques dans le cas des utilisations individuelles.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Voir les mesures de gestion des risques spécifiques dans le cas de l'utilisation individuelle.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau abondamment à l'eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire, si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter : Aucun connu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Matières incompatibles : Aucune connue dans des conditions normales d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Précautions environnementales

Le produit ne doit pas parvenir non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou les fossés de drainage.

Ne pas le laisser pénétrer dans le système de drainage, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Le diluer avec beaucoup d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants universels, sciure de bois).

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Éliminer conformément aux réglementations nationales ou locales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation de 36 mois.

Stocker à une température inférieure à 30 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN référencées dans les rubriques «Mesures de gestion des risques spécifiques» sont :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Remarque en ce qui concerne la ou les «Catégories d'utilisateurs» : «Professionnels (y compris les utilisateurs industriels)» désigne des professionnels formés si la législation nationale l'exige.

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Suma Quicksan D4.3	Marché: UE
	Suma Quicksan	Marché: UE
	HORECA Select DESINFEK-TIONSSPRAY	Marché: UE
	Divodes FG	Marché: UE
	Divodes FG VT 29	Marché: UE
	ClearKlens Divodes FG	Marché: UE
	ClearKlens FG	Marché: UE
	DOMESTOS QuickGuard	Marché: UE
	GLORIX QuickGuard	Marché: UE
	KLINEX QuickGuard	Marché: UE
	LYSOFORM QuickGuard	Marché: UE
	SAVO QuickGuard	Marché: UE
	CIF QuickGuard	Marché: UE
	VISS QuickGuard	Marché: UE
	JIF QuickGuard	Marché: UE
	FLORASZEPT QuickGuard	Marché: UE
	ANDY QuickGuard	Marché: UE
	SUPERANDY QuickGuard	Marché: UE
	ANDYSAN QuickGuard	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0034601-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	52,2 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	17,5 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 2 identificateur**

Identificateur	Méta RCP : Méta 2 : Divodes FG Lingettes

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	52,2 - 52,2 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	17,5 - 17,5 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 2**

Type(s) de formulation	Lingettes imprégnées

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2**

Mentions de danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H318: Provoque de graves lésions des yeux H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261: Éviter de respirer les vapeurs.

	P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation n° 1 — Désinfection à petite échelle — Lingettes — TP 2 Secteurs industriel et de la santé — Usage professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons Nom commun: Virus (activité virucide à spectre limité)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Lingette prête à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses dans les zones industrielles (par ex., laboratoires, industries cosmétiques et pharmaceutiques) et dans le secteur de la santé.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: essuyage Description détaillée: Lingette prête à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Pour les lingettes de dimensions 133 x 200 mm : utiliser 1 lingette par m^2 ; Pour les lingettes de dimensions 200 x 195 mm : utiliser 1 lingette pour 1,75 m^2 ; Pour les lingettes de dimensions 200 x 390 mm : utiliser 1 lingette pour 2,5 m^2 Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 20 fois par jour. À utiliser à température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon à clapet rabattable avec/sans opercule en aluminium ou en PET) (PP) : 150, 200, 500, 1 000 lingettes

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection, le cas échéant. Ouvrir le couvercle, prendre une seule lingette et refermer le couvercle. Utiliser uniquement des lingettes humides. Essuyer la surface et laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Veiller à mouiller complètement la surface. Laisser sécher à l'air libre. Pas de rinçage.

Temps de contact

Surface préalablement nettoyée :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus (activité virucide à spectre limité) : 5 minutes

Surface préalablement nettoyée dans l'industrie cosmétique et le secteur de la santé :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus (activité virucide à spectre limité) : 5 minutes

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart pendant l'application et des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188 modifiée)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation n° 2 — Désinfection à petite échelle — Lingettes — TP 2 Zones institutionnelles et publiques — Usage professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons Nom commun: Virus (activité virucide à spectre limité)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Lingette prête à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses dans le secteur institutionnel (par ex., les établissements d'enseignement) et les lieux publics.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: essuyage Description détaillée: Lingette prête à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Pour les lingettes de dimensions 133 x 200 mm : utiliser 1 lingette par m^2 ; Pour les lingettes de dimensions 200 x 195 mm : utiliser 1 lingette pour 1,75 m^2 ; Pour les lingettes de dimensions 200 x 390 mm : utiliser 1 lingette pour 2,5 m^2 Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 10 fois par jour. À utiliser à température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon à clapet rabattable avec/sans opercule en aluminium ou en PET) (PP) : 150, 200, 500, 1 000 lingettes

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection, le cas échéant. Ouvrir le couvercle, prendre une seule lingette et refermer le couvercle. Utiliser uniquement des lingettes humides. Essuyer la surface et laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Veiller à mouiller complètement la surface. Laisser sécher à l'air libre. Pas de rinçage.

Temps de contact

Surface préalablement nettoyée :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus (activité virucide à spectre limité) : 5 minutes

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart pendant l'application et des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188 modifiée)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation n° 3 — Désinfection à petite échelle — Lingettes — TP 2 et TP 4 Zones institutionnelles et publiques — Grand public (usage non professionnel)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons Nom commun: Virus (activité virucide à spectre limité pour PT02)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Lingette prête à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses dans le secteur institutionnel (par ex., les établissements d'enseignement) et les lieux publics. Lingette prête à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses dans les cuisines et l'industrie agroalimentaire. Ne pas utiliser à des fins domestiques
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: essuyage Description détaillée: Lingette prête à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Pour les lingettes de dimensions 133 x 200 mm : utiliser 1 lingette par m^2 Pour les lingettes de dimensions 200 x 195 mm : utiliser 1 lingette pour 1,75 m^2 Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 5 fois par jour. À utiliser à température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon à clapet rabattable avec/sans opercule en aluminium ou en PET) (PP) : 150, 200, 500, 1 000 lingettes

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection, le cas échéant. Ouvrir le couvercle, prendre une seule lingette et refermer le couvercle. Utiliser uniquement des lingettes humides. Essuyer la surface et laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Veiller à mouiller complètement la surface. Laisser sécher à l'air libre. Pas de rinçage.

Temps de contact

Surface préalablement nettoyée :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus (activité virucide à spectre limité) : 5 minutes

Respecter les instructions d'utilisation. (N-359)

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient complètement sèches.

Éviter le contact avec les yeux. (N-317)

Usage réservé aux adultes. (N-327)

Les informations relatives au produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que : le produit ne doit pas être fourni au grand public (par ex., «réservé aux professionnels»).

Conserver hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non ciblés. (N-316)

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (N-360)

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Utilisation n° 4 — Désinfection à petite échelle — Lingettes — TP 4 — Usage professionnel

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Champignons Nom commun: Virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Lingette prête à l'emploi.

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: essuyage Description détaillée: Lingette prête à l'emploi pour les surfaces propres, dures et non poreuses dans les cuisines et l'industrie agroalimentaire.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Pour les lingettes de dimensions 133 x 200 mm : utiliser 1 lingette par m^2 ; Pour les lingettes de dimensions 200 x 195 mm : utiliser 1 lingette pour 1,75 m^2 ; Pour les lingettes de dimensions 200 x 390 mm : utiliser 1 lingette pour 2,5 m^2 Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 20 fois par jour. À utiliser à température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon à clapet rabattable avec/sans opercule en aluminium ou en PET) (PP) : 150, 200, 500, 1 000 lingettes

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection, le cas échéant. Ouvrir le couvercle, prendre une seule lingette et refermer le couvercle. Utiliser uniquement des lingettes humides. Essuyer la surface et laisser agir pendant le temps de contact approprié (voir les temps de contact ci-dessous). Veiller à mouiller complètement la surface. Laisser sécher à l'air libre. Pas de rinçage.

Temps de contact

Surface préalablement nettoyée dans l'industrie agroalimentaire à température ambiante :

Bactéries et levures : 30 secondes

Champignons et virus : 5 minutes

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

— Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches. (N-188)

L'utilisation de ces équipements de protection est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5

Utilisation n° 5 — Désinfection des gants — TP 2 et TP 4 — Usage professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Lingette prête à l'emploi
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: essuyage Description détaillée: Lingette prête à l'emploi pour les gants propres et non poreux portés par les professionnels des hôpitaux et autres établissements de santé, des laboratoires et des industries pharmaceutique, cosmétique, laitière et agroalimentaire.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 lingette (pour les deux mains) Aucune dilution n'est nécessaire Nombre et fréquence des applications: À utiliser jusqu'à 10 fois par jour. À utiliser à température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient rigide (bouchon à clapet rabattable avec/sans opercule en aluminium ou en PET) (PP) : 150, 200, 500, 1 000 lingettes

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

À utiliser uniquement sur des gants propres et non poreux. Ouvrir le couvercle, prendre une seule lingette et refermer le couvercle. Utiliser uniquement des lingettes humides. Essuyer les gants et laisser agir pendant 30 secondes contre les bactéries et les levures. Laisser sécher à l'air libre. Veiller à mouiller complètement la surface. Pas de rinçage.

Ne pas utiliser pour la désinfection des gants médicaux relevant du règlement (UE) 2017/745

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire (lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente). (N-70)

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Sans objet

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Sans objet

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Sans objet

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques dans le cas de l'utilisation individuelle.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Voir les mesures de gestion des risques spécifiques dans le cas de l'utilisation individuelle.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau abondamment à l'eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire, si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Matières incompatibles : Aucune connue dans des conditions normales d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Précautions environnementales

Le produit ne doit pas parvenir non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou les fossés de drainage.

Ne pas le laisser pénétrer dans le système de drainage, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Le diluer avec beaucoup d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants universels, sciure de bois).

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Éliminer conformément aux réglementations nationales ou locales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation de 24 mois. Stocker à une température inférieure à 30 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN référencées dans les rubriques «Mesures de gestion des risques spécifiques» sont :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Reglementation (EU) 2017/745 du Parlement Européen et du conseil du 5 Avril 2017 sur les dispositifs médicaux qui amende la Directive 2001/83/EC, la reglementation (EC) No 178/2002 et la reglementation (EC) No 1223/2009 et abrègeant les Directives 90/385/EEC et 93/42/EEC du Conseil (OJ L 117, 05/05/2017, p. 1-175).

Remarque en ce qui concerne la ou les «Catégories d'utilisateurs» : «Professionnels (y compris les utilisateurs industriels)» désigne des professionnels formés si la législation nationale l'exige.

Pour les emballages contenant :

— 500 à 1 000 lingettes par conteneur :

Matériau des lingettes : 100 % polypropylène ou 60 % viscose/40 % polypropylène

Surface des lingettes/paquet : 39 m2

Volume approximatif de liquide/lingette : 2,69 g/lingette (1 000 pièces) ; 5,48 g/lingette (500 pièces)

— 150 à 200 lingettes par contenant :

Matériau des lingettes : 100 % polypropylène ou 60 % viscose/40 % polypropylène

Surface de nettoyage/paquet : 4 m^2 (150 pièces) ; 5,3 m^2 (200 pièces)

Volume approximatif de liquide/lingette : 2,27 g/lingette

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Divodes FG Wipes VT75	Marché: UE
	Divodes FG Wipes	Marché: UE
	Suma Disinfection Wipes	Marché: UE
	Suma Disinfection Wipes XL	Marché: UE
	Suma Disinfection Wipes XXL	Marché: UE
	Suma Quicksan Wipes	Marché: UE

	Suma Quicksan Wipes XL	Marché: UE
	Suma Quicksan Wipes XXL	Marché: UE
	DOMESTOS QuickGuard Wipes	Marché: UE
	GLORIX QuickGuard Wipes	Marché: UE
	KLINEX QuickGuard Wipes	Marché: UE
	LYSOFORM QuickGuard Wipes	Marché: UE
	SAVO QuickGuard Wipes	Marché: UE
	CIF QuickGuard Wipes	Marché: UE
	VISS QuickGuard Wipes	Marché: UE
	JIF QuickGuard Wipes	Marché: UE
	FLORASZEPT QuickGuard Wipes	Marché: UE
	ANDY QuickGuard Wipes	Marché: UE
	SUPERANDY QuickGuard Wipes	Marché: UE
	ANDYSAN QuickGuard Wipes	Marché: UE
Numéro de l'autorisation		EU-0034601-0002 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	52,2 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	17,5 % (p/p)